

Initiales de la présidente

Initiales du secrétaire



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Cap-Soleil et Saint-Pierre

N° de la
résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES ÉCOLE DU CAP-SOLEIL ET SAINT-PIERRE

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement tenue le
26 mars 2019 à 19 h, au local 212 de la bâtisse Saint-Pierre**

ÉTAIENT PRÉSENTS

| | |
|------------------------------|---|
| TREMBLAY, Manon | Directrice |
| TREMBLAY, Caroline | Directrice adjointe |
| GAGNÉ, Caroline | Directrice adjointe |
| VÉZINA, Caroline | Représentante des parents, présidente, représentante au comité de parents et commissaire-parent |
| BELLEMARE, David | Représentant des parents, vice-président et substitut au comité de parents |
| FISCHER, Leigh-Anne | Représentante des parents |
| BONNEAU, Sophie | Représentante des parents |
| BOUCHARD, Marie-Ève | Représentante des parents |
| FORTIN, Audrey | Représentante des parents |
| BUSSIÈRES, Valérie | Représentante des enseignants |
| TREMBLAY, Amélie | Représentante des enseignants |
| OUELLETTE, Stéphanie | Représentante des enseignants |
| ST-ARNAUD GABOURY, Geneviève | Représentante des enseignants |
| PELLETIER, Alexa | Représentante des professionnels |
| SIMARD, Geneviève | Représentante du service de garde |
| PÉPIN, Marcel | Représentant de la communauté et secrétaire |
| BÉLANGER, Donald | Représentant de la communauté |

ÉTAIENT ABSENTES

| | |
|----------------------|---------------------------------------|
| MORAIS, Marie-Andrée | Représentante des parents |
| LACHANCE, Nicole | Représentante du personnel de soutien |

1. Vérification du quorum

Mme Caroline Vézina accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Geneviève St-Arnaud Gaboury, et résolu :
QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que présenté.

Initiales de la présidente



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Cap-Soleil et Saint-Pierre

Initiales du secrétaire

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour*
3. Adoption du procès-verbal du 19 février 2019*
4. Droit de parole au public
5. Information sur la démarche d'élaboration du projet éducatif
6. Information sur l'état budgétaire de l'école
7. Planification de l'éducation à la sexualité pour cette année scolaire*
8. Échange sur les possibilités de financement de Santé globale après dépôt du projet de loi 12 (frais chargés aux parents)
9. Proposition pour la simplification du nom de notre école
10. Droit de parole au public
11. La vie à l'école
12. Information sur les dernières réunions du conseil des commissaires et du comité de parents
13. Levée de l'assemblée

CÉ 18-19-92

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal du 19 février 2019*

Il est proposé par M. David Bellemare, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 19 février 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ 18-19-93

4. Droit de parole au public

Aucun public présent.

5. Information sur la démarche d'élaboration du projet éducatif

Mme Manon Tremblay informe les membres sur la démarche d'élaboration du projet éducatif.

Les parents du CÉ se sont réunis avec la direction pour discuter des valeurs qui ressortent du sondage. Les enseignants se sont prononcés à leur tour. L'échéancier est suivi.

Il en ressort qu'il faut :

- a. Revoir (et bonifier) les définitions. À la fin, 2-3 valeurs seront retenues.
- b. Prioriser les préoccupations par les différentes équipes. Là où on a du pouvoir.
- c. Faire un portrait 360 du milieu.
 - Questionnaire (appel aux parents, aux éducateurs, service de garde)
 - Analyse des résultats scolaires
 - Faits sur le milieu (réalisations)
 - Connaissance du milieu

Initiales de la présidente



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Cap-Soleil et Saint-Pierre

Initiales du secrétaire

6. Information sur l'état budgétaire de l'école

La CS n'exerce pas de pression, mais surveille de près le budget de l'école. À suivre au prochain CÉ.

Le déficit prévu est de 183 692 \$.
Anticipé en début d'année : 220 000 \$.
Année dernière : 211 000 \$.

Parmi les dépenses non prévisibles :

- iPad reçus sans étui, à acheter
- École passée de 739 à 902 élèves
- Dénéigement supplémentaire

Il est important de mentionner que les services aux élèves ont été bien rendus et que le suivi des élèves en difficulté a été maintenu.

Les parents du CÉ veulent savoir ce que peuvent faire les parents pour appuyer la direction afin de contrer ce déficit. Une discussion s'en suit.

Il est proposé par M. David Bellemare, et résolu :

QUE la présidente rédige la résolution CÉ 18-19-89, à partir de la discussion et la soumette dans les prochains jours aux membres présents du CÉ, par courriel, pour approbation. Copie de la résolution en annexe.

CÉ 18-19-89

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

7. Planification de l'éducation à la sexualité pour cette année scolaire*

Mme Caroline Tremblay présente la planification de l'éducation à la sexualité pour l'année 2018-2019.

Le financement est fourni par l'école. Une entente peut être résolue avec des partenaires.

Quelques modifications mineures sont demandées.

Il est proposé par Mme Geneviève St-Arnaud Gaboury, et résolu :

QUE la planification de l'éducation à la sexualité pour l'année 2018-2019 soit adoptée telle que présentée, avec les modifications.

CÉ 18-19-94

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Échange sur les possibilités de financement de Santé globale après le dépôt du projet de loi 12 (frais chargés aux parents)

Mme Manon Tremblay présente la situation sur le financement du programme Santé globale dans l'optique du projet de loi.

Initiales de la présidente



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Cap-Soleil et Saint-Pierre

Initiales du secrétaire

Selon ce projet de loi, l'école peut charger des frais aux parents s'il s'agit d'un programme particulier (le parent a le choix de participer ou non). Or, Santé globale n'est pas un projet particulier et il doit, par conséquent, s'autofinancer. Le coût par élève est d'environ 135 \$. Selon les normes du programme de Santé globale, le minimum d'activités à offrir est d'une heure par jour. On en fait beaucoup plus.

Puisque la loi n'est pas encore adoptée, on ne peut faire que des réflexions en prévision de son adoption. Les décisions seront prises plus tard.

Afin de conserver Santé globale, Mme Tremblay propose cinq scénarios :

- a. Écrire au ministre, en collaboration avec les enseignants, pour demander une solution au sous-financement des activités. Le ministère exige plus d'activités physiques, mais ne fournit aucun financement. – Ce sera fait.
- b. Couper dans l'offre. Moins d'heures pourrait faire diminuer les coûts à plus ou moins 115 \$ par élève. Est-ce qu'une économie de 20 \$ par élève en vaut la peine? – La réponse est non.
- c. Mesure ministérielle École inspirante. Permet d'avoir des fonds pour des sorties, donc pourrait être transféré dans Santé globale.
- d. Créer un comité de financement Santé globale. Ce comité sera créé par la directrice. Un appel à tous sera lancé.
- e. La course annuelle de l'école pourrait être commanditée. Les enfants chercheraient des commanditaires.

Les scénarios a et d ont été retenus pour l'instant.

Il est proposé par M. David Bellemare, et résolu :

QUE les membres du CÉ mandatent, par résolution, Mme Caroline Vézina de participer à la rédaction de cette lettre, au nom du CÉ. Le texte de la résolution suivra dans les prochains jours par courriel pour approbation. Copie de la résolution en annexe.

CÉ 18-19-90

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

9. Proposition pour la simplification du nom de notre école

Le nouveau nom suggéré est l'école du Cap-Soleil. Les enseignants sont majoritairement d'accord.

Il est proposé par Mme Audrey Fortin, et résolu :

QUE la directrice soumette à la commission scolaire, par résolution, le nouveau nom de l'école. Le texte de la résolution suivra dans les prochains jours par courriel pour approbation. Copie de la résolution en annexe.

CÉ 18-19-91

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Initiales de la présidente

Initiales du secrétaire



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Cap-Soleil et Saint-Pierre

10. Droit de parole au public

Aucun public présent.

11. La vie à l'école

Les représentantes des enseignants présentent à l'assemblée les principaux projets en cours, notamment :

- a. Au préscolaire, dépistage en numératie. Joanne Mercier rencontrera les élèves en avril.
- b. Au 1^{er} cycle, mois de l'alimentation. Tous les sujets y sont liés. Projet de collaboration entre les 1^{re} année.
- c. Au 2^e cycle, collecte de sang annuelle avec Héma-Québec, le 18 avril.
- d. Au 3^e cycle, trois classes de robotique; équipement reçu du ministère. La formation est donnée à quatre enseignants. Projet Cour d'école entrepreneuriale. Tournoi de ballon-balai enseignants + direction. Des cibles fabriquées par les élèves. Atelier d'écriture avec l'auteur Daniel Brouillette. Les élèves visiteront le Salon du livre de Québec.
- e. Au service de garde, Projet le Petit prince (marionnettes). Projet L'Hiver – se dessiner en habit de neige, analysé par les grands. Projet Boîte à lunch.
- f. Au secteur professionnel, évaluations en numératie. Ateliers sur le stress : écrire des lettres aux élèves du secondaire – un élève répondra. Projet Univers des métiers, lié à Santé globale, et semaine de l'alimentation, pour les élèves du préscolaire et de 1^{re} année.
- g. Récréation 20 minutes × 2 (pour septembre) : l'horaire est à revoir, des hypothèses seront déposées dans une autre séance.

12. Information sur les dernières réunions du conseil des commissaires et du comité de parents

Mme Caroline Vézina présente son rapport de participation au conseil des commissaires (19 mars 2019) et au comité de parents (20 février 2019 et 20 mars 2019).

- On laisse tomber l'encart du CP pour être remplacé par la page Facebook du CP (788 personnes aiment la page, dont 200 de plus qu'en septembre 2018). Encart conservé pour les messages importants.
- Faits remarquables : Mme Vézina a parlé du camp Mercier et des livres de la classe de Mme Denise, cibles fabriquées pour lancer des boules de neige, site internet de Mme Denise pour OseEntreprendre. Bonne idée : concours de propreté!

Initiales de la présidente

Initiales du secrétaire



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Cap-Soleil et Saint-Pierre

- Consultation sur les frais chargés aux parents : on doit plutôt parler de gratuité scolaire. Notre participation : 6 parents sur 7 ici à l'école, 57 répondants dans la CS. Rapport a été donné à la FCPQ et ils sont très contents de notre travail au CP. Commission parlementaire faite. Nouveau président à la FCPQ : Kevin Roy. Nouvelle DG : Corinne Payne.
- Congrès FCPQ : Mme Vézina ira avec M. David Bellemare, 1^{er} juin.
- Consultation sur l'intimidation et la violence. Mme Vézina et M. Bellemare ont répondu au meilleur de leur connaissance.
- Présentation de Trottibus.
- M. Dion est allé au CP se faire poser des questions sur le rôle des commissaires et des CS.
- Comité Santé bien-être : 1809 répondants au sondage.
- Maternelles 4 ans : 10 classes à la CS : 1 Cap-des-Neiges + 3 Pléiade + 3 nouvelles au Boisé + 3 nouvelles Place de l'Éveil.
- Rétention de personnel à la CS : un comité travaille présentement sur différentes mesures de rétention dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.
- Belle présentation sur une initiative de transition des enfants CPE-préscolaire et présco-1^{re} année, à l'école de l'Harmonie et à l'école Châtelaine-Place de l'Éveil. Super travail de collaboration!
- Plan numérique de la CS : LEAD pédagogiques : 70 enseignants dans la CS avec possibilité de 90.

13. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Geneviève St-Arnaud Gaboury, et résolu :

QUE la séance soit levée à 21 h 20.

CÉ 18-19-95

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Signature de la présidente

Signature du secrétaire



Objet : Appui du CÉ dans le dépôt du budget déficitaire anticipé

CONSIDÉRANT que le budget de l'école du Cap-Soleil et Saint-Pierre est déficitaire et préoccupant, avec un déficit prévu de 183 692 \$ et un déficit anticipé d'environ 220 000 \$, pour l'année scolaire 2018-2019,

CONSIDÉRANT que les principales dépenses responsables de l'augmentation du déficit se regroupent en trois catégories : l'ouverture annuelle de trois ou quatre groupes depuis les dernières années, les services en soutien aux élèves à risque et le programme Santé globale, et que ces dépenses sont jugées essentielles et acceptables par tous les membres du conseil d'établissement,

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement met tout en œuvre pour en arriver à l'autofinancement du programme Santé globale, mais que ces mesures peuvent prendre du temps à générer des résultats positifs,

CONSIDÉRANT que la direction de l'école fait preuve de transparence avec les membres du conseil d'établissement en leur soumettant une mise à jour du budget, et ce, à chaque séance du conseil,

IL EST PROPOSÉ par M. David Bellemare et résolu :

- Que le conseil d'établissement de l'école du Cap-Soleil et Saint-Pierre appuie sa direction dans le dépôt à la direction générale du budget déficitaire anticipé,
- Que le conseil d'établissement demande une aide concrète à la direction générale, dans l'objectif de trouver de réelles solutions, sans couper dans ce qui est important, soit les services aux élèves et le programme Santé globale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Signé à Québec, le 27 mars 2019

Caroline Vézina
Présidente du CÉ
École du Cap-Soleil et Saint-Pierre



Objet : Désignation d'une personne-ressource auprès des enseignants et de la direction — Rédaction d'une lettre

CONSIDÉRANT que le programme Santé globale de l'école du Cap-Soleil et Saint-Pierre n'entre pas dans la définition officielle d'un programme pédagogique particulier,

CONSIDÉRANT que l'avenir du programme Santé globale sera compromis si le projet de loi 12 sur la gratuité scolaire est adopté par l'Assemblée nationale,

CONSIDÉRANT que le programme Santé globale est clairement désiré par tous les acteurs de l'école, soit les parents, les enseignants, la direction et les membres du conseil d'établissement,

CONSIDÉRANT que le comité de participation des enseignants de l'école rédigera une lettre au ministre de l'éducation afin de partager ses inquiétudes avec lui quant à l'avenir du programme Santé globale,

IL EST PROPOSÉ par Mme Valérie Bussièrès et résolu :

- Que le conseil d'établissement de l'école du Cap-Soleil et Saint-Pierre mandate la présidente du conseil d'établissement, Mme Caroline Vézina, pour apporter son aide au comité de participation des enseignants et à la direction dans la rédaction de la lettre au ministre de l'éducation. Son soutien devra refléter l'orientation du conseil d'établissement quant au programme Santé globale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Signé à Québec, le 4 avril 2019

Caroline Vézina
Présidente du CÉ
École du Cap-Soleil et Saint-Pierre



Résolution du conseil d'établissement 18-19

École du Cap-Soleil et Saint-Pierre

CÉ 18-19-91

Objet : Recommandation pour simplifier le nom de l'école

En respect avec la procédure établie par la commission scolaire :

CONSIDÉRANT que la direction de l'école a obtenu l'autorisation de la direction générale de la commission scolaire,

CONSIDÉRANT que la direction a consulté les parents du conseil d'établissement et le personnel de l'école,

CONSIDÉRANT que le nom de l'école restera le même, mais qu'il sera simplifié en ne conservant que la partie « Cap-Soleil », et que les bâtiments seront nommés « 1 » et « 2 », où le bâtiment 1 sera celui présentement nommé « Cap-Soleil » et le bâtiment 2 sera celui présentement nommé « Saint-Pierre »,

CONSIDÉRANT que le nom « Cap-Soleil » est de langue française; qu'il s'harmonise avec le milieu en tenant compte de son histoire, de sa géographie et de la vocation particulière de l'établissement; qu'il n'est pas déjà utilisé dans la région immédiate; qu'il n'est pas celui d'une personne encore vivante ou décédée depuis moins de cinq ans,

CONSIDÉRANT que la direction a vérifié la proposition du nom des bâtiments auprès de la Commission de toponymie du Québec et qu'elle a obtenu une confirmation écrite, (jillavoie@toponymie.gouv.qc.ca / 418-643-2817),

CONSIDÉRANT qu'il est légal, selon les informations obtenues de la Commission de toponymie du Québec le 15 décembre 2016,

CONSIDÉRANT que l'école est divisée dans deux bâtisses séparées par un simple stationnement et qu'il y a un désir d'unité pour renforcer l'esprit d'équipe et le sentiment d'appartenance des élèves et du personnel,

CONSIDÉRANT qu'il y a un désir de supprimer les erreurs d'association avec l'école de l'Île d'Orléans (Saint-Pierre),

IL EST PROPOSÉ par M. David Bellemare et résolu :

- QUE le conseil d'établissement de l'école du Cap-Soleil et Saint-Pierre recommande la simplification du nom de l'école par **École Cap-Soleil**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Signé à Québec, le 4 avril 2019

Caroline Vézina
Présidente du CÉ
École du Cap-Soleil et Saint-Pierre